

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

**Offert à la réduction des primes de 30% à
Centres d'Action Bénévole à l'échelle Nationale**

CONNAÎTRE LES RISQUES JURIDIQUES LIÉS AU FAIT D'AGIR EN TANT QUE MEMBRE BÉNÉVOLE DES CONSEILS

Selon les données issues de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation de 2007, près de 9 % des bénévoles canadiens siègent à des conseils d'administration et des comités comparativement à 36 % des bénévoles siégeant dans les conseils en 2004. Malgré leur engagement au sein d'innombrables causes et organismes, de nombreux administrateurs ne sont pas conscients des aspects juridiques de leur travail bénévole et de la responsabilité qui leur incombe à titre personnel. Cette responsabilité s'étend à tous les organismes sans but lucratif, y compris les clubs, associations, sociétés, ligues, comités et organismes de bienfaisance.

Un dirigeant ou un administrateur peut être tenu responsable d'une réclamation portant sur :

- les activités des bénévoles ou du personnel menées au nom de l'organisme
- la discrimination envers le personnel
- un congédiement injustifié
- un manquement aux obligations décrites précédemment

Les réclamations peuvent être adressées par :

- les bénévoles
- les membres du personnel
- les organismes gouvernementaux
- les fournisseurs
- les clients
- le grand public

Couverture

- Vous choisissez de 250,000 \$ à 5,000,000 \$ limites de la couverture.

Prime

- Préréféré de 30% des tarifs réduits pour les centres de bénévoles partout au Canada
- Sur la base de budget annuel / revenu

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURSET DIRIGEANTS

Une mesure courante de gestion des risques, d'une importance particulière pour minimiser la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, est l'assurance sur la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants à laquelle souscrivent les Centres d'action bénévole. Cette assurance se compare à une police générale d'assurance sur la responsabilité civile puisqu'elle couvre les coûts que les administrateurs et dirigeants d'un Centre de bénévolat peuvent être légalement tenus de compenser financièrement par suite d'un dommage causé à une tierce partie.

Toutefois, contrairement à une police d'assurance générale sur la responsabilité civile qui offre une protection contre les pertes découlant de dommages corporels ou matériels, l'assurance sur la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants ne couvre que les pertes découlant « d'actes préjudiciables » imputés à un administrateur ou aux membres du conseil.

Risques Juridiques

Cette brochure a pour but d'amener les administrateurs à prendre conscience des risques auxquels ils s'exposent sur le plan juridique et de leur offrir des suggestions pratiques qui les aideront à minimiser ces risques. L'intention recherchée n'est pas de détourner les gens de l'engagement bénévole au sein de conseils d'administration.

Les risques et les responsabilités font partie des réalités de la vie – et toute activité comporte une certaine part de risque. En revanche, l'administrateur bénévole se doit de comprendre les risques liés à son poste afin d'être en mesure d'agir de manière juste et raisonnable. Les Centres d'action bénévole doivent veiller à ce que les bénévoles soient le mieux protégés des risques afin de préserver la qualité des services offerts, leur réputation et leur expertise en matière de gestion des ressources bénévoles.

Préférés de 30% des tarifs réduits pour Centres d'Action Bénévole

(EXCLUSIF AUX MEMBRES DE BÉNÉVOLES CANADA)

En devenant membres de Bénévoles Canada, les centres d'action bénévole peuvent réaliser des économies allant jusqu'à 30 % de leur prime d'assurance. Les primes d'assurance des centres d'action bénévole dont le budget de fonctionnement ou le revenu est inférieur à 5 000 000 \$ par année sont préétablies, conformément au tableau ci-contre, et les centres d'action bénévole doivent remplir un formulaire simple comportant deux pages seulement.

Par ailleurs, les centres d'action bénévole dont le budget de fonctionnement ou le revenu est supérieur à 5 000 000 \$ par année peuvent aussi réaliser des économies pouvant aller jusqu'à 30 % de leur prime d'assurance; veuillez prendre note que le montant de cette prime n'est pas préétabli. Les centres d'action bénévole désireux d'obtenir une soumission doivent remplir un formulaire plus élaboré.

Budget ou revenu inférieur à 5 000 000 \$ par année

Consultez la section Adhésion du site Web de Bénévoles Canada à l'adresse www.benevoles.ca pour télécharger un formulaire de deux pages ou communiquez directement avec Aon pour vous en procurer un. Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli et le paiement intégral à Aon, à l'adresse indiquée. Une fois que Aon aura reçu et approuvé votre formulaire dûment rempli et votre paiement, elle vous émettra un certificat d'assurance auquel sera joint une copie de votre police.

Budget ou revenu supérieur à 5 000 000 \$ par année

Consultez la section Adhésion du site Web de Bénévoles Canada à l'adresse www.benevoles.ca pour télécharger un formulaire plus élaboré ou communiquez directement avec Aon pour vous en procurer un.

Détails des paiements et limite de responsabilité partagée

Certaines catégories d'assurance sont limitées et exclues, et la date commune d'expiration est le 31 mars. Veuillez prendre note que le montant de la prime n'est pas remboursable et que celle-ci n'est pas calculée au prorata. Le montant intégral de la prime annuelle est exigé pour les certificats dont la couverture s'étend du 1er avril au 30 septembre, et la moitié du montant de la prime annuelle, pour les certificats allant du 1er octobre au 31 mars.

Limite par certificat

Budget ou revenu annuel	\$500 K	\$1 MM	\$2 MM	\$3 MM	\$5 MM
\$0 - \$50,000	\$255	\$321	\$521	\$654	\$920
\$50,001 - \$100,000	\$388	\$521	\$654	\$753	\$1,053
\$100,001 - \$250,000	\$491	\$644	\$987	\$1,201	\$1,951
\$250,001 - \$500,000	\$554	\$708	\$1,094	\$1,321	\$2,166
\$500,001 - \$750,000	N/A	\$794	\$1,214	\$1,450	\$2,381
\$750,001 - 1,000,000	N/A	\$880	\$1,335	\$1,591	\$2,595
\$1,000,001 - \$2,000,000	N/A	\$1,051	\$1,600	\$1,909	\$2,810
\$2,000,001 - \$3,000,000	N/A	\$1,265	\$1,909	\$2,286	\$3,025
\$3,000,001 - \$5,000,000	N/A	\$1,514	\$2,286	\$2,741	\$3,238
Plus de \$5,000,000	Sous Réserve de Souscription				

*Remarque : Les primes d'assurance susmentionnées comprennent des frais d'administration de 25 \$. Toutes les taxes applicables seront ajoutées à la politique de coûts.



Aon Reed Stenhouse

Dept. 700600
CP 3309, MIP
Markham, ON L3R 6G6
Sans frais : 1.877.766.3104
Télécopieur : 1.877.766.9075
Courriel : vcan.insurance@aon.ca
Site web : volunteercanada.aon.ca



**VOLUNTEER
BÉNÉVOLES
C A N A D A**

Volunteer Bénévoles Canada

353 rue Dalhousie, 3^e étage
Ottawa ON K1N 7G1
Téléphone : 613.231.4371
Sans frais : 1.800.670.0401
Télécopieur : 613.231.6725
Courriel : membership@volunteer.ca
Site web : www.volunteer.ca